

ANNEXES

- Annexe 1** ➤ Arrêté de Madame le Maire de Beauvais du 29 avril 2016
- Annexe 2** ➤ Courrier de Madame le Maire de Beauvais du 30 mai 2016 (Requêtes)
- Annexe 3** ➤ Courrier de Madame le Maire de Beauvais du 30 mai 2016
- Annexe 4** ➤ Ordonnance E16000040/80 du tribunal administratif du 4 mai 2016
- Annexe 5** ➤ Insertions légales
- Annexe 6** ➤ Publication avis d'enquête publique internet
- Annexe 7** ➤ Procès-verbal de synthèse des observations du 2 juillet 2016
- Annexe 8** ➤ Mémoire en réponse de Madame le Maire de Beauvais du 13 juillet 2016

Annexe 1 ➤

Arrêté de Madame le Maire de Beauvais du 29
avril 2016



VILLE DE BEAUVAIS

ARRÊTÉ

ARRÊTÉ n°2016-T509

Service : Aménagement

Réf : 2016-T509

Arrêté d'enquête publique portant sur la révision du plan local d'urbanisme de Beauvais

NOUS, CAROLINE CAYEUX
MAIRE DE LA VILLE DE BEAUVAIS

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 123-13 et R. 123-1 ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.123-1 et suivants et R.123-19 et suivants ;

Vu la délibération du conseil municipal en date 12 juillet 2007 approuvant le Plan Local d'Urbanisme, révisé partiellement le 25.09.2009, le 26.05.2011 et le 21.12.2012, modifié le 17.12.2010, le 13.04.2012, le 06.07.2012, le 03.07.2013, le 13.04.2015 et le 15.10.2015, mis en compatibilité le 08.06.2009, le 04.05.2010, le 15.10.2010, le 16.08.2011, le 09.01.2012 et le 06.06.2013, modifié par procédure simplifiée le 28.09.2012 et le 29.11.2012, mis à jour le 07.03.2008, le 30.01.2009, le 23.04.2010, le 15.06.2011, le 18.07.2012, le 30.01.2015;

Vu la délibération du conseil municipal prescrivant la révision générale du PLU en date du 04.10.2013, vu la délibération du conseil municipal en date du 19.11.2015 relative au débat sur le projet d'aménagement et développement durables, vu la délibération du conseil municipal en date du 01.02.2016 tirant le bilan de la concertation, vu la délibération du conseil municipal en date du 01.02.2016 arrêtant le projet de PLU, vu la consultation des personnes publiques associées qui s'est faite en suivant,

Vu la décision n°E 16000040 du tribunal administratif d'Amiens en date du 04 mars 2016, désignant monsieur Jean Yves MAINECOURT en qualité de commissaire enquêteur et monsieur Jean Louis SEVEQUE en qualité de commissaire enquêteur suppléant ;

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique ;

ARRÊTONS :

Article 1- Objet de l'enquête :

Il sera procédé à une enquête publique portant sur la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Beauvais. Ce projet de révision du P.L.U., rendu nécessaire par les évolutions législatives et en particulier les lois Grenelle et Alur, a également été motivé par des objectifs de développement durable visant en particulier à :

- affiner certaines grandes orientations comme la lutte contre l'étalement urbain en affirmant le souci de modérer la consommation des espaces (sur la base d'une analyse de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers) en cohérence avec les documents supra communaux (Scot et PLH notamment)
- permettre le développement et en particulier les opérations de renouvellement urbain en prenant en compte l'environnement, le cadre de vie, les patrimoines bâtis et naturels en particulier la préservation de la biodiversité, et des continuités écologiques

- s'inscrire dans une démarche d'évaluation environnementale stratégique due à la présence d'une zone Natura 2000.

Responsable du projet : Ville de Beauvais

Service auprès duquel des informations peuvent être demandées : Service urbanisme :

- soit par courrier : Mairie de Beauvais – service urbanisme, BP 60330, 60021 Beauvais cedex
- ou se rendre à l'agglomération du Beauvaisis (CAB) au 48 rue Desgroux, service urbanisme.

Article 2 – Durée de l'enquête :

L'enquête publique se déroulera durant 33 jours du lundi 30 mai 2016 inclus jusqu'au vendredi 01 juillet 2016 inclus (N. B : en raison des fêtes Jeanne Hachette, la mairie sera fermée le lundi 27 juin).

Article 3 - Composition du dossier mis à l'enquête publique et consultation du dossier :

Le dossier d'enquête publique est composé :

- d'une note mentionnant les textes qui régissent l'enquête publique et la façon dont l'enquête s'insère dans la procédure relative au projet
- des délibérations du conseil municipal relatives à la prescription de la révision, au débat sur le projet d'aménagement et de développement durables, au bilan de concertation et à l'arrêt projet du projet de révision du P.L.U. constitué en particulier des pièces suivantes :
 - un rapport de présentation contenant l'évaluation environnementale et son résumé non technique,
 - un projet d'aménagement et de développement durables
 - des orientations d'aménagement et de programmation
 - des plans de zonage
 - un règlement
 - une annexe relative aux servitudes d'utilités publiques
 - une annexe relative aux obligations et informations diverses
 - une annexe relative aux annexes sanitaires.
- des avis des personnes publiques associées et de l'avis de l'autorité environnementale

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête publique à feuillets non mobiles côtés et paraphés par le commissaire-enquêteur seront exposés à la Mairie de Beauvais du lundi 30 mai 2016 inclus jusqu'au vendredi 01 juillet 2016 inclus afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville et formuler éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les transmettre par écrit en mairie au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

Mairie de Beauvais

M. le commissaire-enquêteur (en charge de l'enquête publique relative au P.L.U.)

1 rue Desgroux

BP 60330

60021 Beauvais cedex

Toute personne peut sur sa demande et à ses frais obtenir communication du dossier auprès du service urbanisme dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Article 4 - Désignation et permanences du commissaire enquêteur :

Madame la présidente du tribunal administratif d'Amiens a désigné en qualité de :

- commissaire enquêteur titulaire M. Jean Yves MAINECOURT, agent immobilier (en retraite)
- commissaire enquêteur suppléant M. Jean Louis SEVEQUE, docteur en géochimie, expert auprès des juridictions. Il remplace le titulaire en cas d'empêchement et exerce alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Le commissaire-enquêteur se tient à la disposition des personnes ou des représentants d'associations qui demandent à être entendus. Il les recevra en mairie les :

→ lundi 30 mai 2016	de 9 h à 11 h
→ mercredi 08 juin 2016	de 15 h 30 à 17 h 30
→ samedi 18 juin 2016	de 10 h à 12 h
→ jeudi 23 juin 2016	de 15 h à 17 h
→ vendredi 01 juillet 2016	de 15 h 30 à 17 h 30.

Article 5 - Mesures de publicité :

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête publique dans le journal « Le Parisien » et « le Courrier Picard ». Cet avis sera également affiché en mairie et figurera sur le site internet de la Ville www.beauvais.fr, rubrique « Vie locale », rubrique « Urbanisme », puis rubrique « Enquête Publique ».

Article 6 – Fin de l'enquête publique, rapport et conclusions du commissaire enquêteur et consultation de ces documents :

A l'expiration du délai d'enquête :

- le registre sera clos par le commissaire enquêteur
- le dossier d'enquête, le registre et les documents annexés audit registre seront transmis au commissaire enquêteur
- le commissaire enquêteur remettra au Maire dans un délai :
 - o de 8 jours à compter de la fin de l'enquête publique un procès verbal de synthèse des observations. Le maire disposera d'un délai de 15 jours pour produire ses observations éventuelles.
 - o d'un mois à compter de la fin de l'enquête publique, l'ensemble du dossier avec son rapport comportant les conclusions motivées en précisant si elles sont favorables ou défavorables
- une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur ainsi que le dossier sera communiqué par le maire au préfet ainsi qu'au président du tribunal administratif d'Amiens
- l'approbation de la révision du P.L.U. pourra ensuite être proposée au vote du conseil municipal
- le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ces pièces seront publiées sur le site internet de la Ville pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Article 9 - Copie du présent arrêté

Copie du présent arrêté sera adressée au commissaire-enquêteur, au préfet du Département de l'Oise, au président du tribunal administratif d'Amiens

Beauvais, le 29 avril 2016



Caroline CAYEUX
Maire de Beauvais
Sénateur de l'Oise

Annexe 2 ➤

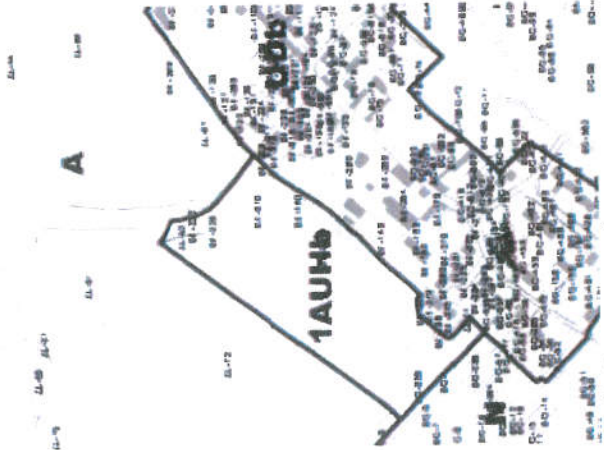
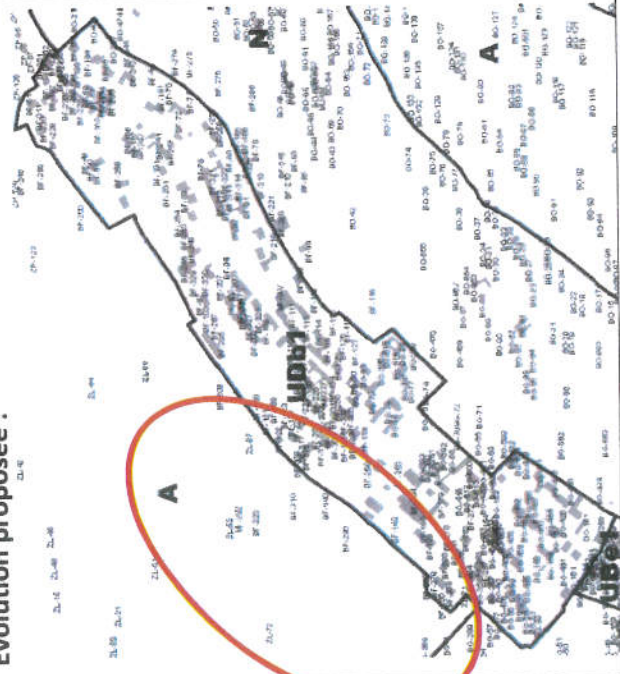
Courrier du 30 mai 2016 de Madame le Maire
de Beauvais (requêtes)
16 pages

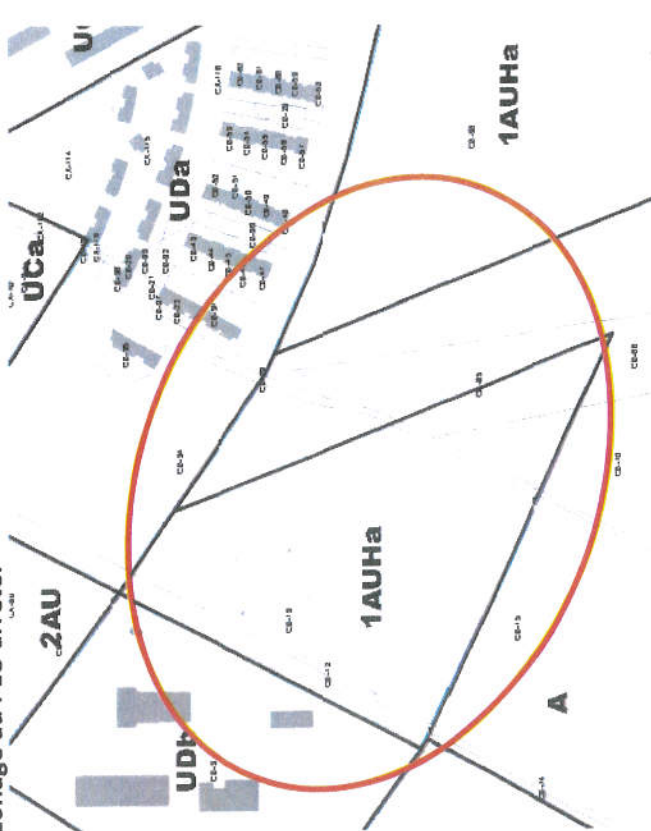
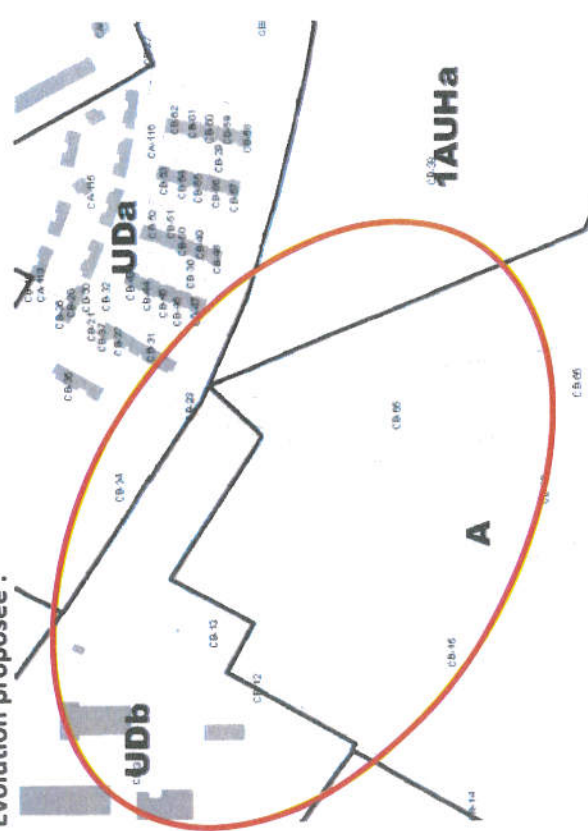
Annexe lettre de la ville au commissaire enquêteur :

Tableau de synthèse des requêtes de la Ville :

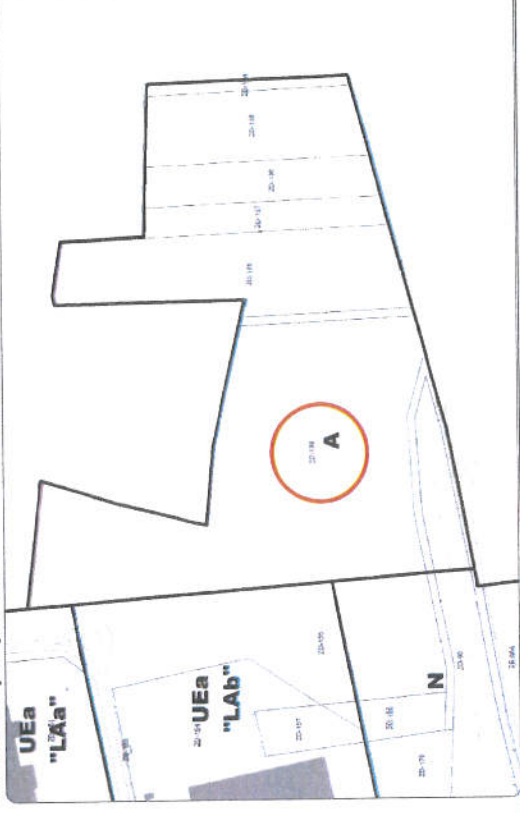
Modification sur les zones à urbaniser :

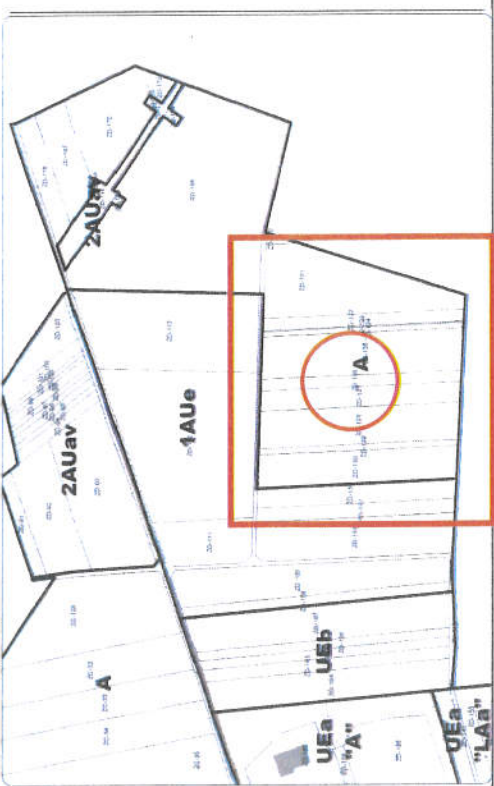
N° requête	Zone concernée	Requête	Motifs de la requête	Plans
1	Quartier Saint Jean zone située entre l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny et la rue de pontoise	Réduction de la zone 2AU (environ 22 ha) au profit d'un zonage agricole	Prise en compte de la demande formulée par l'Etat, la chambre d'agriculture, la commission départementale de la préservation des espaces naturels et agricoles	Zonage au PLU arrêté: Evolution proposée :

N° requête	Zone concernée	Requête	Motifs de la requête	Plans
2	Quartier Notre Dame du Thil Zone 1AUHb entre la rue de Villers Saint Lucien et le contournement nord	Suppression de la zone 1AUHb (environ 3,3 ha) au profit d'un zonage agricole	Prise en compte de la demande formulée par l'Etat, la commission d'agriculture, la commission départementale de la préservation des espaces naturels et agricoles	Zonage au PLU arrêté:  Evolution proposée : 

N° requête	Zone concernée	Requête	Motifs de la requête	Plans
3	Quartier Saint Jean zone à l'est de la RD 35 de l'école Marcel Pagnol	Réduction de la zone 1AUHa au profit d'un zonage agricole (environ 2,1 ha) et d'un zonage UDb	Prise en compte de la demande formulée par l'Etat, la chambre d'agriculture, la commission départementale de la préservation des espaces naturels et agricoles	Zonage au PLU arrêté :  Evolution proposée : 

Modification sur les zones d'activités économiques

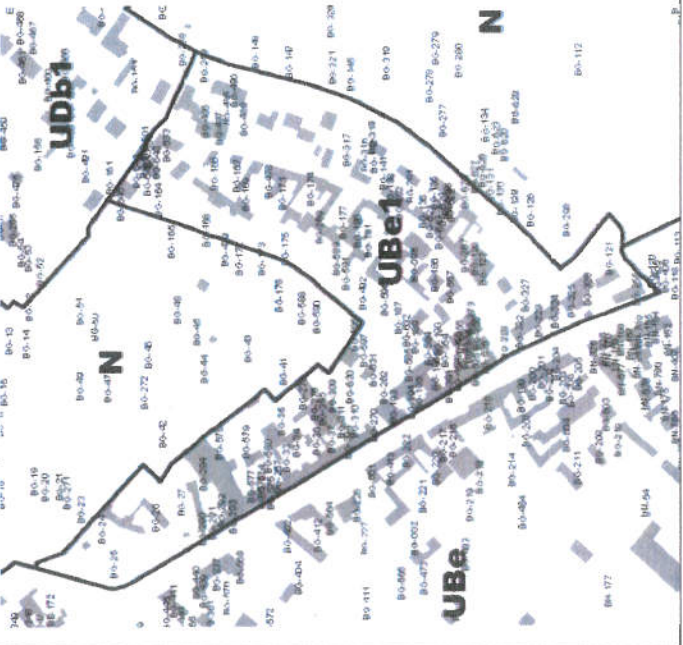
N° requête	Zone concernée	Requête	Motifs de la requête	Plans
	Quartier Argentine, zone d'activités économiques des Larris 	Reclassement de la zone 2AU (près de 7 hectares) en zone agricole	Prise en compte de la demande formulée par la chambre d'agriculture, l'Etat et la communauté d'agglomération du Beauvaisis dans leurs avis	Zonage au PLU arrêté:  Evolution proposée : 

N° requête	Zone concernée	Requête de la Ville	Motifs de la requête	Plans
4 bis	Zone des Larris 	Réduction de la zone 1AUe (environ 10 hectares) au profit d'une zone agricole	Prise en compte de la demande formulée par la chambre d'agriculture, l'Etat et la communauté d'agglomération du Beauvaisis dans leurs avis	PLU arrêté:  Evolution proposée : 

N° requête	Zone concernée	Requête	Motifs de la requête
5	Zone à vocation d'activité économique (UE) et en zone d'urbanisation future à vocation d'activité économique (1AUE) Articles relatifs à : - l'emprise au sol (article 9) - l'obligation de gestion des stationnements (article 12) - l'obligation de réaliser des espaces verts et plantations (article 13)	- Emprise au sol des constructions réduite de 60 à 50 % - Obligation d'espaces végétalisés réduite de 20 % à 10 % - d'exiger la plantation d'arbres de haute tige pour les parkings de plus de 50 places (contre 24 places aujourd'hui) à raison d'un arbre pour 6 places - suppression de l'alinéa : « chaque arbre pourra être comptabilisé pour 4 m² d'espaces végétalisés »	Prise en compte de la demande formulée par la chambre de commerce et d'industrie de l'Oise dans son avis
6	En zone d'activité, secteur UEb Article 10 relatif à la hauteur des constructions	Ajouter les silos, centrales à béton au listing des ouvrages et locaux techniques pour lesquels un dépassement de la hauteur absolue est autorisé	Amélioration de l'écriture des dispositions particulières article UEb 10
7	En zone d'activité UE Article 11 relatif à l'aspect extérieur – volet clôtures	Exempter la zone UEAg et 1AUEAg (site de l'institut Lasalle et de l'agroparc) des obligations imposées aux clôtures dès lors qu'il s'agit de clôtures agricoles	Prise en compte partiel de la demande formulée par la chambre d'agriculture dans son avis

N° requête	Zone concernée	Requête	Motifs de la requête	Plans
8	Quartier Voisinlieu rue de Paris – parcelle AD 672 et AD 675	Projet d'un emplacement réservé au profit de la Ville sur les parcelles AD 675 et AD 672 partie en vue d'y aménager un parking.	Accompagnement de la disparition envisagée du pylône à usage de relais de téléphonie mobile installé rue de Paris :	Evolution proposée :

N° requête	Zone concernée	Requête	Motifs de la requête	Plans
9	Quartier Notre Dame du Thil Secteur rue de Villers Saint Lucien, rue des philosophes	Création de sous zonages UDb1 et UBe1 où : - obligation d'édifier niveau inférieur (sous face) du plancher bas de toutes constructions à au moins 40 cm pour les constructions de plus de 20 m² d'emprise au sol - en cas de vide sanitaires, obligation pour celui-ci d'être réalisé au-dessus du terrain naturel avant travaux - interdiction des caves et sous sols - les affouillements ou exhaussements du sol seront limités aux constructions ou occupations du sol autorisées	Pour faire suite aux problèmes d'écoulement des eaux pluviales	Zonage au PLU arrêté: Evolution proposée :

N° requête	Zone concernée	Requête	Motifs de la requête	Plans
9 bis	Quartier Notre Dame du Thil Secteur rue de Villers Saint Lucien, rue des philosophes	Création de sous zonages UDb1 et UBe1 où : - obligation d'édifier niveau inférieur (sous face) du plancher bas de toutes constructions à au moins 40 cm pour les constructions de plus de 20 m² d'emprise au sol - en cas de vide sanitaires, obligation pour celui-ci d'être réalisé au-dessus du terrain naturel avant travaux - interdiction des caves et sous sols - les affouillements ou exhaussements du sol seront limités aux constructions ou occupations du sol autorisées	Pour faire suite aux problèmes d'écoulement des eaux pluviales	Zonage au PLU arrêté :  Evolution proposée : 

Ajustement relatifs aux dispositions réglementaires liées à l'assainissement, à la gestion des eaux pluviales et à l'eau potable

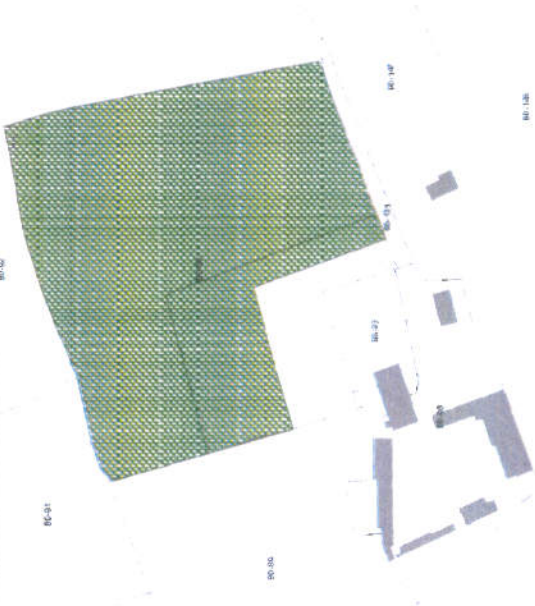
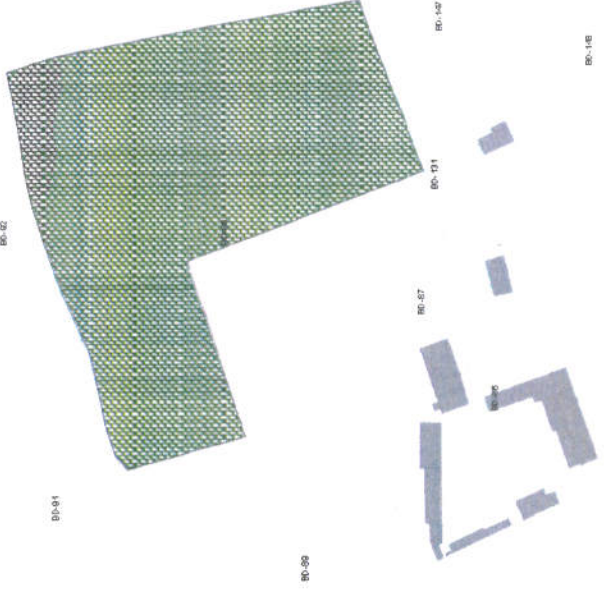
N° requête	Zone concernée	Requête	Motifs de la requête
10	Zone urbanisée à dominante pavillonnaire (UD) Zone agricole (A) Zone naturelle (N)	Ajout d'un paragraphe dans le cas d'assainissement individuel (cf. lettre au commissaire enquêteur et avis Etat)	Prise en compte de la demande formulée par l'Etat dans son avis
11	Zone agricole (A)	Ajout d'un paragraphe relatif à l'eau potable (cf. lettre au commissaire enquêteur et avis Etat)	

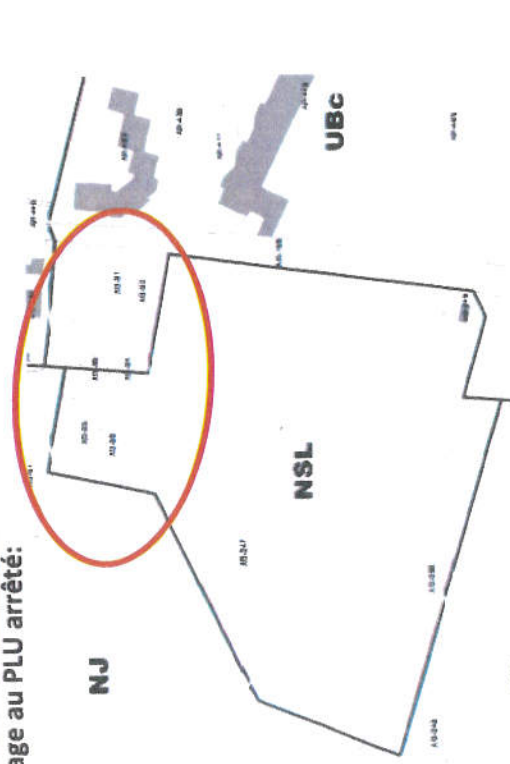
Ajustement de l'article relatif aux hauteurs des bâtiments agricoles en zones d'habitat, secteurs UB et UD

N° requête	Zone concernée	Motifs de la requête	Requête
12	Zone UDd (Plouy Saint Lucien)	Autorisation de dépassement de l'ordre de 3 mètres pour les bâtiments agricoles.	Prise en compte de la demande formulée par la chambre d'agriculture dans son avis

Ajustement en zone naturelle

N° requête	Zone concernée	Requête	Motifs de la requête
13	Zone naturelle (N et ses sous secteurs)	Autoriser les abris pour animaux d'une emprise au sol inférieure à 20 m ² , ce seuil d'emprise ne s'appliquant pas aux abris liés aux exploitations agricoles	Prise en compte de la demande formulée par la chambre d'agriculture dans son avis

N° requête	Zone concernée	Plans	Motifs de la requête	Requête
14	Quartier Saint Just des Marais Ferme du gros chêne, rue de Savignies	Zonage au PLU arrêté:  Evolution proposée : 	Prise en compte de la demande formulée par la chambre d'agriculture dans son avis	Diminution de l'emprise de l'espace boisé protégé pour tenir compte de la réalité de terrain

N° requête	Zone concernée	Requête	Motifs de la requête	Plans
15	Quartier Saint Just des Marais Zone du parc urbain et des jardins familiaux à l'ouest de la rue des anciens combattants d'Indochine	Ajustement de la zone NSL à l'emprise du parc urbain	Prise en compte, sur l'emprise foncière de la Ville, des aménagements réalisés au niveau du parc urbain et des jardins familiaux conduisant à ajuster la limite de zone entre ces 2 activités	Zonage au PLU arrêté:  Evolution proposée : 

Ajustement de forme lié au calage des limites de zone

N° requête	Zone concernée	Requête	Motifs de la requête	Plans
16	Quartier Saint Just des Marais rue Saint Germer	classer la parcelle AR 628 en UBd au lieu de UEb	La parcelle AR 628 (227 m²) a été classée au projet de PLU révisé en UEb (comme dans le PLU en vigueur) or elle a été rattachée en 2014 à une propriété foncière classée en UBd	Zonage au PLU arrêté:
		Reclasser la parcelle AR 183 en UBd au lieu de UEb	Correction d'une erreur sur la parcelle limitrophe AR 183 classée en UBd au PLU en vigueur et classée par erreur en UEb au projet de PLU arrêté	Evolution proposée :

N° requête	Requête	Motifs de la requête	Références cadastrales	Numéro de rue	Rue
17	Correction d'une erreur matérielle	Dans le dossier de PLU arrêté, nouveaux éléments bâtis protégés au titre de l'article L. 123.1.III.2 ° du code de l'urbanisme ajoutés dans le règlement pour l'arrêt projet mais pas reportés sur les plans de zonage	C - 884 AB - 16 M - 54 M - 50 Y - 43 Y - 45 Y - 46 AW - 608 AA - 74-93	11 27 12-14 16 9 11 à 15 17-19 5 6 au 28	Bernard (rue Léon) Brispot (rue Henri) Gesvres (rue de) Gesvres (rue de) Madeleine (rue de la) Madeleine (rue de la) Madeleine (rue de la) Rebours Lachaise (impasse) Tapisserie (rue de la) Archers (allée des)

N° requête	Requête	Motifs de la requête	Précisions
18	Amélioration du sommaire de l'annexe 6 relative aux servitudes d'utilités publiques + correction de l'omission dans ce sommaire de la pièce 6.5 plans d'alignement et ajout dans le dossier d'enquête publique des plans de détail par rue	Amélioration de forme (écriture en gras ci-contre)	PLU arrêté: 6. Servitudes d'Utilités Publiques (S.U.P) 6.1 Liste des servitudes d'utilités publiques 6.2. Plan des servitudes d'utilités publiques 6.2.1 Plan général des servitudes d'utilités publiques 6.2.2 Plan de servitudes de dégagement de l'aérodrome de Beauvais-Tillé (T5) 6.2.3 Plan de servitudes de dégagement de l'aérodrome de Beauvais-Tillé – Plan détails (T5 détail) 6.2.4 Plan de servitudes radio –électriques autour de l'aérodrome de Beauvais-Tillé (T8) 6.3. Plan de prévention des risques d'inondation (P.P.R.i) 6.4. Servitudes d'utilités publiques portant sur des restrictions d'usage relatives à la protection de l'environnement et des personnes Evolution proposée : 6. Servitudes d'Utilités Publiques (S.U.P) 6.1 Liste des servitudes d'utilités publiques 6.2. Plan des servitudes d'utilités publiques 6.2.1 Plan général des servitudes d'utilités publiques (hors aéroport, PPRI) 6.2.2 Aéroport de Beauvais-Tillé : Plan de servitudes de dégagement T5 (plan PS372) 6.2.3 Aéroport de Beauvais-Tillé : Plan de servitudes de dégagement T5 – Plan de détails (plan DS372A) 6.2.4 Aéroport de Beauvais-Tillé : Plan des servitudes radio –électriques (T8) 6.3. Plan de prévention des risques d'inondation (P.P.R.i) 6.4. Servitudes d'utilités publiques portant sur des restrictions d'usage relatives à la protection de l'environnement et des personnes 6.5. Plan d'alignement

N° requête	Requête	Motifs de la requête	Précisions
19	Ajustement du PADD (page11)	Prise en compte de la demande formulée par l'Etat	Suppression de la phrase « en prévoyant de nouveaux programmes d'aménagement à vocation d'activités économique pour anticiper l'accueil de nouveaux emplois et en privilégiant leur localisation au contact des infrastructures majeures de transport et hors des parties agglomérées à vocation principale d'habitat ». La Ville propose d'ajuster ses intentions par une reformulation de la phrase « en incitant dans les nouveaux secteurs d'aménagement à une mixité des fonctions compatibles entre elles (par exemple habitat, bureaux, industrie, équipements, commerces) conformément aux objectifs du Scot et du PDU » : « en incitant dans les secteurs de renouvellement urbain à une mixité des fonctions compatibles entre elles (par exemple habitat, bureaux, équipements, commerces) conformément aux objectifs du Scot et du PDU »
20	Suppression de la référence au SRCE	Prise en compte de la demande formulée par l'Etat, la chambre d'agriculture, la chambre de commerce et d'industrie dans leurs avis	SRCE pas approuvé

Annexe 3 ➤ Courrier de Madame le Maire de Beauvais du 30 mai 2016



Beauvais, le 30 mai 2016

Objet : enquête publique portant sur la révision du P.L.U.

M. Jean Yves MAINECOURT
Commissaire enquêteur

Monsieur le commissaire enquêteur,

Dans le cadre de la révision du plan local d'urbanisme de Beauvais, la Ville a récemment reçu les avis des personnes publiques associées sur le dossier de PLU arrêté. Ces avis ont été portés au dossier d'enquête publique en complément des pièces du dossier de projet de PLU tel qu'arrêté le 01.02.2016.

Je vous confirme notre volonté de poursuivre la procédure avec la phase d'enquête publique qui démarre ce jour conformément à l'arrêté en date du 29 avril 2016.

Je vous prie d'agréer, monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Caroline CAYEUX
Maire de Beauvais
Sénateur de l'Oise

*à la Mairie de Beauvais
au cœur de votre quotidien*

Annexe 4 ➤

Ordonnance E16000040/80 du tribunal
administratif d'Amiens du 04 mai 2016

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'AMIENS

03/03/2016

N° E16000040 /80

LA PRESIDENTE DU TRIBUNAL
ADMINISTRATIF

Décision désignation et provision

Vu enregistrée le 23 février 2016, la lettre par laquelle le maire de Beauvais demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

- la révision générale du plan local d'urbanisme de Beauvais ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Jean-Yves MAINECOURT, agent immobilier (ER), est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur Jean-Louis SEVEQUE, docteur en géochimie - expert auprès des juridictions, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : La commune de Beauvais versera dans le délai d'un mois, à la Caisse des dépôts et consignations - Direction du bancaire réglementé, gestion du fonds d'indemnisation des commissaires enquêteurs, 15, quai Anatole France 75700 Paris 07 SP - compte n° 40031 00001 0000279168 T 64, une provision d'un montant de 500 euros.

ARTICLE 4 : Pour les besoins de l'enquête publique, les commissaires enquêteurs sont autorisés à utiliser leur véhicule sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance par la législation en vigueur.

ARTICLE 5 : La présente décision sera notifiée au maire de Beauvais, à Monsieur Jean-Yves MAINECOURT et à Monsieur Jean-Louis SEVEQUE, et à la Caisse des dépôts et consignations.

Fait à Amiens, le 03/03/2016

La présidente,
Elise COROUGE

Annexe 5 ➤ Insertions légales

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2016 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60 (4,45 €) - 75 (5,50 €) - 77 (5,24 €) - 78 (5,24 €) - 91 (5,24 €) - 92 (5,50 €) - 93 (5,50 €) - 94 (5,50 €) - 95 (5,24 €) tarifs HT à la ligne définis par l'arrêté du ministère de la Culture et la Communication de décembre 2015.

Marchés + de 90 000 Euros

Marché de travaux.

Identification de l'organisme:

Mairie de

MAREUIL SUR OURCQ

35 rue de Meaux
60890 Mareuil sur Ourcq
Objet du marché: Travaux de renforcement AEP dans diverses rues

Les conditions sont précisées dans le règlement de consultation.

Date limite de réception des offres:

Le 27 mai 2016 à 12 heures.

Le DCE est téléchargeable gratuitement sur la plateforme de dématérialisation

<http://www.kléoon.fr>

Date d'envoi du présent avis à la publication: 02 mai 2016

Marchés - de 90 000 Euros

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Mairie de Pierrefonds

Mme MICHELE BOURBIER - MAIRE
PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
60350 PIERREFONDS
Tel: 03 44 42 80 38

L'avis implique un marché public
Objet : Fourniture des repas pour le service de restauration scolaire et l'accueil de loisirs

Procédure : Procédure adaptée

Forme du marché : Prestation divisée en lots ; non

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères

Enquête publique



MAIRIE DE BEAUVAIS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Révision du Plan local d'Urbanisme

Local d'Urbanisme de la commune.

Par arrêté du 29 avril 2016, Madame Le Maire, Caroline Cayeux, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de révision du Plan

Local d'Urbanisme de la commune.

Ce projet, rendu nécessaire par les évolutions législatives, a également été motivé par les objectifs de développement durable visant en particulier à :

- affiner certaines grandes orientations comme la lutte contre l'étalement urbain en affirmant le souci de modérer la consommation des espaces en cohérence avec les documents supra communaux (SUD et PLU notamment) ;

- permettre le développement et en particulier les opérations de renouvellement urbain en prenant compte l'environnement, le cadre de vie, les patrimoines bâtis et naturels en particulier la préservation de la biodiversité et des continuités écologiques ;

- s'inscrire dans une démarche d'évaluation environnementale.

Le dossier d'enquête publique est composé :

- d'une note mentionnant les textes qui régissent l'enquête publique et la façon dont l'enquête s'insère dans la procédure relative au projet ;

- des délibérations du conseil municipal relatives à la prescription de la révision,

au débat sur le projet d'aménagement et de développement durable, au bilan de concertation et à l'arrêt projet

- du projet de révision du PLU, constitué en particulier des pièces suivantes :

* un rapport de présentation contenant l'évaluation environnementale et son résumé non technique,

* un projet d'aménagement et de développement durables

* des orientations d'aménagement et de programmation

* des plans de zonage

* un règlement

* une annexe relative aux servitudes d'utilités publiques

* une annexe relative aux obligations et informations diverses

* une annexe relative aux annexes sanitaires

- des avis des personnes publiques associées et de l'avis de l'autorité environnementale

L'enquête se déroulera en mairie du **lundi 30 mai 2016 inclus jusqu'au vendredi 01 juillet 2016 inclus**, aux jours et heures habituels d'ouverture de l'ensemble des pièces du dossier ainsi que sur le registre d'enquête publique y seront mis à disposition du public afin que chacun puisse en prendre connaissance et formuler éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les transmettre par écrit à la mairie au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

Mairie de Beauvais

M. le commissaire-enquêteur (en charge de l'enquête publique relative au PLU.)

1 rue Desgroux BP 60330

60021 Beauvais cedex

Madame la présidente du tribunal administratif d'Amiens a désigné en qualité de :

- commissaire-enquêteur titulaire, M. Jean Yves MAINECOURT, agent immobilier (en retraite),

- commissaire enquêteur suppléant M. Jean Louis SEVEQUE, docteur en géochimie,

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :

- lundi 30 mai 2016 de 9 h à 11 h

- mercredi 08 juin 2016 de 15 h 30 à 17 h 30

- samedi 18 juin 2016 de 10 h à 12 h

Constitution de société

Par acte SSP en date du 23/02/2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

MICROLAND SERVICES

Nom Commercial :

Forme : SARL

Capital : 8000

Siège Social : 51 RUE DE CROULEBARBE HALL 1, 75013 PARIS

Durée : 99 ans

Objet social : Conseil en systèmes informatiques et logiciels (6202A)

Gérant : Kelda Naouale

Immatriculation au RCS de PARIS

Par acte SSP en date du 06/05/2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

TED SARL

Nom Commercial : TED

Forme : EURL

Capital : 1000 euros divisés en 10 parts de 100 euros chacune

Siège Social : 10 RUE DES PERVENCHES, 60560 ORRY-LA-VILLE

Durée : 99 ans

Objet social : - Toutes prestations de services liées au conseil, l'assistance dans le domaine informatique que ce soit dans la création, l'installation, la mise en place, le développement de tous logiciels et applications. Le conseil en systèmes d'information, le coaching en entreprise et la formation.

Gérant : M. CHAUMON Mathias demeurant au 10 RUE DES PERVENCHES 60560 ORRY-LA-VILLE

Immatriculation au RCS de COMPIEGNE.

ANNONCES LEGALES ET JUDICIAIRES

Publiez vos annonces

du **LUNDI au SAMEDI**



Service Commercial
01.40.10.51.51

legales@leparisien.fr

sur notre site passez votre annonce
24/24 h / 7j/7
www.annoncesleparisien.fr

ANNONCES ADMINISTRATIVES

Enquêtes publiques

Sur formulaire : 4-65 038 RT la ligne - lundi 4 mai 2016 art. 2

MAIRIE DE BEAUVAIS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté du 29 avril 2016, Madame Le Maire, Caroline Cayeux, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Ce projet, rendu nécessaire par les évolutions législatives, a également été motivé par les objectifs de développement durable visant en particulier à :

- affiner certaines grandes orientations comme la lutte contre l'étalement urbain en affirmant le souci de modérer la consommation des espaces en cohérence avec les documents supra communaux (Socot et PLH notamment)
- permettre le développement et en particulier les opérations de renouvellement urbain en prenant en compte l'environnement, le cadre de vie, les patrimoines bâtis et naturels en particulier la préservation de la biodiversité, et des continuités écologiques
- s'inscrire dans une démarche d'évaluation environnementale.

Le dossier d'enquête publique est composé :

- d'une note mentionnant les textes qui régissent l'enquête publique et la façon dont l'enquête s'insère dans la procédure relative au projet
- des délibérations du conseil municipal relatives à la prescription de la révision, au débat sur le projet d'aménagement et de développement durables, au bilan de concertation et à l'arrêt du projet
- du projet de révision du P.L.U. constitué en particulier des pièces suivantes :
 - un rapport de présentation contenant l'évaluation environnementale et son résumé non technique,
 - un projet d'aménagement et de développement durables
 - des orientations d'aménagement et de programmation
 - des plans de zonage
 - un règlement
 - une annexe relative aux servitudes d'utilités publiques
 - une annexe relative aux obligations et informations diverses
 - une annexe relative aux annexes sanitaires.
- des avis des personnes publiques associées et de l'avis de l'autorité environnementale

L'enquête se déroulera en mairie du lundi 30 mai 2016 inclus jusqu'au vendredi 01 juillet 2016 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de l'Hôtel de Ville. Durant cette période, l'ensemble des pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête publique y seront mis à disposition du public afin que chacun puisse en prendre connaissance et formuler éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les transmettre par écrit en mairie au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

Mairie de Beauvais
M. le commissaire-enquêteur (en charge de l'enquête publique relative au P.L.U.)
1 rue Desgroux BP 60330
60021 Beauvais cedex

Madame la présidente du tribunal administratif d'Amiens a désigné en qualité de :

Avis administratifs

Préfecture de l'Oise
Direction départementale des territoires
Installations classées pour la protection de l'environnement

SOCIÉTÉ FLAM'UP
Commune de SAINTINES

Par arrêté du 22 avril 2016, le préfet de l'Oise a autorisé la société FLAM'UP à exploiter un entrepôt couvert sous le régime de l'enregistrement sur la commune de SAINTINES, chemin du Pailard.
L'arrêté définit peut être consulté par toute personne intéressée à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement, à la mairie de SAINTINES, et sur le site internet. Les services de l'Etat dans l'Oise (www.oise.gouv.fr).

1357567000

ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

Sur formulaire : 4-65 038 RT la ligne - lundi 4 mai 2016 art. 2

Vie juridique des sociétés
Créations/Constitutions

ASSURANCES
Lors de l'avis de constitution paru le 28.04.2016 dans le Courrier Picard, il fallait lire : dénomination sociale : ASSURANCES.

1357458400

AUTOMOBILE

Berlines
CITROEN
C4

12 490 €



Vends Citroën C4, 1.6 HDI, 90CV Attraction, 5 portes, climatisation manuelle, vitres avant électriques, régulateur/limiteur de vitesse, radio, CD, 39 476 kms, 02/12/2013. Garantie 3 mois.
Contact Jean-Philippe NIQUEL

AUTRES

Arts
Antiquité brocante

● Achète successions, meubles, bibelots, pendules, timbres, monnaies, montres, porte-clés, médailles, argenterie, jouets anciens. Vieux ébènes et cuivres, LALLOT tél. 06.11.80.34.49 et 09.67.44.75.70.

Divers
Vins de Bordeaux - Vignobles CAILLEUX

Producteur. Vente directe vendredi 6 mai

Courrier
picard

Option : « Télévision » =
Surlignez
votre annonce
pour 3€*
supplémentaire
petitesannonces@picard.fr

Contact
0 809 108 002
petitesannonces@picard.fr

COCHEZ VOTRE FORMULE DE PARUTION

Offres réservées aux particuliers	1 PARUTION (seul le samedi)	3 PARUTIONS	5 PARUTIONS
IMMOBILIER mardi jeudi samedi	22€ 5 ^e la ligne supplémentaire	40€ 9 ^e la ligne supplémentaire	45€ 9 ^e la ligne supplémentaire
AUTOMOBILE lundi mardi samedi	22€ 5 ^e la ligne supplémentaire	40€ 9 ^e la ligne supplémentaire	45€ 9 ^e la ligne supplémentaire
OFFRE D'EMPLOI* mardi samedi	22€ 5 ^e la ligne supplémentaire	40€ 9 ^e la ligne supplémentaire	45€ 9 ^e la ligne supplémentaire
DIVERS-RENTRES* mardi samedi dimanche	16€ 4 ^e la ligne supplémentaire	28€ 7 ^e la ligne supplémentaire	33€ 7 ^e la ligne supplémentaire
DEMANDE D'EMPLOI* jours de parution au choix	7€ 2 ^e la ligne supplémentaire	12€ 3 ^e la ligne supplémentaire	17€ 3 ^e la ligne supplémentaire
BONNES AFFAIRES (-DE 150 €) mardi samedi dimanche	7€ 2 ^e la ligne supplémentaire	12€ 3 ^e la ligne supplémentaire	17€ 3 ^e la ligne supplémentaire

*Pas d'insertion de photo dans les annonces - offre demandée d'emploi - renvoi

CHOIX DE LA FORMULE :

Lignes supplémentaires :

PHOTO : 5 €

Télévision : 3 €

Photo à envoyer par mail accompagnée de votre texte à :

petitesannonces@picard.fr



MAIRIE DE BEAUVAIS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté du 28 avril 2016, Madame Le Maire, Caroline Cayeux, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Ce projet, rendu nécessaire par les évolutions législatives, a également été motivé par les objectifs de développement durable visant en particulier à :

- affiner certaines grandes orientations comme la lutte contre l'étalement urbain en permettant le développement de la consommation des espaces en cohérence avec les documents supra communaux (SIC et PLU notamment)
- permettre le développement et en particulier les opérations de renouvellement urbain en prenant en compte l'environnement, le cadre de vie, les patrimoines bâtis et naturels en particulier la préservation de la biodiversité, et des continuités écologiques
- s'inscrire dans une démarche d'évaluation environnementale.

Le dossier d'enquête publique est composé :

- d'une note mentionnant les textes qui régissent l'enquête publique et la façon dont l'enquête s'insère dans la procédure relative au projet
- des délibérations du conseil municipal relatives à la prescription de la révision, au débat sur le projet d'aménagement et de développement durables, au bilan de concertation et à l'avis du projet
- du projet de révision du P.L.U. constitué en particulier des pièces suivantes :
 - un rapport de présentation contenant l'évaluation environnementale et son résumé non technique,
 - un projet d'aménagement et de développement durables
 - des orientations d'aménagement et de programmation
 - des plans de zonage
 - un règlement
 - une annexe relative aux servitudes d'utilités publiques
 - une annexe relative aux obligations et informations diverses
 - une annexe relative aux annexes sanitaires
- des avis des personnes publiques associées et de l'avis de l'autorité environnementale

L'enquête se déroulera en mairie du lundi 30 mai 2016 inclus jusqu'au vendredi 01 juillet 2016 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de l'Hôtel de Ville. Durant cette période, l'ensemble des pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête publique y seront mis à disposition du public afin que chacun puisse en prendre connaissance et formuler éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les transmettre par écrit en mairie au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

Mairie de Beauvais

M. le commissaire-enquêteur (en charge de l'enquête publique relative au P.L.U.)

1 rue Desgroux BP 60330

60021 Beauvais cedex

Madame la présidente du tribunal administratif d'Amiens a désigné en qualité de :

- commissaire-enquêteur titulaire, M. Jean Yves MAINECOURT, agent immobilier (en retraite),
- commissaire-enquêteur suppléant M. Jean Louis SEVEQUE, docteur en géochimie,

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :

- lundi 30 mai 2016 de 9 h à 11 h
- mercredi 08 juin 2016 de 15 h 30 à 17 h 30
- samedi 18 juin 2016 de 10 h à 12 h
- jeudi 23 juin 2016 de 15 h à 17 h
- vendredi 01 juillet 2016 de 15 h 30 à 17 h 30.

A l'issue de l'enquête :

- le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés aux heures habituelles d'ouverture du service urbanisme à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis au 48 rue Desgroux à Beauvais
- l'approbation de la révision du P.L.U. pourra ensuite être proposée au vote du conseil municipal

Responsable du projet : Ville de Beauvais

Service auprès duquel des informations peuvent être demandées : Service urbanisme ; soit par courrier : Mairie de Beauvais - service urbanisme, BP 60330, 60021 Beauvais cedex ou sur le site de l'agglomération du Beauvaisis (CAB) au 48 rue Desgroux, service urbanisme.

ANNONCES MARCHÉS PUBLICS

Marchés publics de travaux
Procédures adaptées de + 90 000 €COMMUNE DE LA NEUVILLE ROY
AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

7 rue de Paris - 60160 LA NEUVILLE ROY - Tél : 03 44.51.73.10

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs

L'avis implique un marché public

Objet : AMÉNAGEMENT DE TROTTOIRS ET CRÉATION DE PARKINGS, RUE DE PARIS

Référence acheteur : ADO16-108

Nature du marché : Travaux

Procédure : Procédure adaptée

Code NUTS : FR222

Description : La procédure mise en œuvre est une procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation. Dans l'attente, 3 candidats maximum seront admis à la négociation dans les conditions précisées dans le règlement de consultation.

Classification CPV : Principale : 45230000 - Travaux de construction de fondation et de revêtement d'autoroutes, de routes

La procédure d'appel d'offres est ouverte par l'accord sur les marchés publics de l'UE.

Le marché est divisé en lots.

Les variantes sont refusées.

Quantité estimée : le marché ne comporte pas de prestations supplémentaires éventuelles (PSE).

Le marché comporte 1 tranche ferme et 1 tranche optionnelle définies dans les documents de la consultation.

Conditions relatives au contrat

Cautionnement : Retenue de garantie de 5 pour cent du montant (T.T.C.) du marché ou garantie à première demande pour couvrir les risques à la réception des travaux. Garantie de paiement à 5 pour cent du montant (T.T.C.) initial du marché.

Avance financière : Le marché sera confié à une entreprise générale ou à un groupement d'entreprises.

Financement : Paiement à 30 jours par virement. Prix actualisable. Prix unitaire. Possibilité de paiement sous forme de cautionnement. Modalités de financement : subvention et/ou fonds propres (autofinancement et emprunt).

Avance financière : Le marché sera confié à une entreprise générale ou à un groupement d'entreprises.

Impossibilité de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou de plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements ou en qualité de sous-traitants de plusieurs candidats.

Une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché public.

L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : non.

Conditions de participation

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Les éléments nécessaires à la sélection des candidatures sont précisés dans l'article 4.1 du règlement de consultation.

Les éléments nécessaires à l'attribution du marché sont précisés dans l'article 6.3 du règlement de consultation.

Marché réservé : non.

Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue : OUI.

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

60% Prix

40% Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique

Remise des offres : 17/06/16 à 10h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Validité des offres : 180 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

Renseignements complémentaires :

Les candidats devront télécharger l'ensemble du dossier de consultation des entreprises sous forme électronique via le site <http://www.sdo.fr/avis-de-marches> (lien "DCE").

Lors du téléchargement, il est conseillé de renseigner le nom du soumissionnaire et une adresse électronique permettant une correspondance électronique, afin de bénéficier de toutes les informations diffusées lors de la présente consultation.

En cas de retrait anonyme, le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation.

Il s'agit d'un marché périodique : non.

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : non.

Instance chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'AMIENS, 14, rue Lemaître, 80011 Amiens - Cedex 01, Tél : 03 22 33 61 70 - Fax : 03 22 33 61 71, mail : greffe.ta-amiens@tribunal.fr.

Organe chargé des procédures de médiation : CCRA S4, Préfecture, 1 rue du Préfet Claude Ergonac, CS 60031, 54038 NANCY, Tél : 03 83 34 26 26.

Précisions concernant l'ajout/détail de l'introduction des recours : afféré pré-contractuel devant le tribunal administratif, dispositions de l'article L.551-1 du Code de Justice Administrative jusqu'à la signature du marché et recours pour excès de pouvoir (article R.421.1 du même Code) dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision.

Envoi à la publication le : 24/05/16

Cap Hornu
Hôtel*** & Restaurant

Baie de Somme

Suite à un fort développement de son activité
LE CAP HORNU recrute en contrats saisonniers (39 h hebdo) :

- 2 commis de salle (débutants acceptés)
- 1 chef de rang avec 1^{re} expérience
- 1 commis de cuisine (débutant accepté)
- 2 chefs de partie (chaud et froid)
- 1 second de cuisine avec 1^{re} expérience
- 1 barman avec 1^{re} expérience

Envoyez votre CV à : baiedesomme.org rubrique offre d'emploi
ou 1 place de l'Amiral-Courbet - 80160 ABBEVILLE

L'OURS NOIR



Pour la Foire Exposition d'Amiens : du 04 au 12 juin 2016
Et la Foire Saint-Jean : du 17 juin au 17 juillet 2016.

Se présenter directement à la Foire Exposition d'Amiens, à l'OURS NOIR dès le 1^{er} juin (Site Magasité - Avenue de l'Hippodrome, 80000 Amiens).

EMPLOI

Juridique / RH

Commercial / Vente

Recherche CLERC (H/F) aux Formalités
expérimenté. Envoyer CV par mail à
annie.martel@notaires.fr

SCP BONIN DOUDOUX

Notaires associés à

AULT et MERS LES BAINS

Recherche H/F

NÉGOCIATEUR IMMOBILIER

Expérimenté

Envoyer CV et lettre de motivation à :

r.bonin@notaires.fr

Transport / Achats / Logistique

Recherche (H/F) :
CHAUFFEUR DE TAXI
ayant obligatoirement son CCPC
Envoyer CV à : TAXI DELAHAYE
16, rue des Cordeliers
80410 Cayeux-sur-Mer

VOUS RECRUTEZ ?

Trouvez votre futur candidat
parmi nos 325 000 lecteurs

Contactez Stéphanie Sarazin au :
03.22.82.84.40 / 06.26.97.15.47

emploi@pmpublique.fr

ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

Vie juridique des sociétés

Modifications/Fusions/Absorptions

Acte de M. VAN OVERBEKE, Notaire à BEZUS, du 28 mai 2016, « ST-MARTIN », 94, rue des Jardiniers 60300 SENLIS. RCS COMPAGNIE 318 147 279. Associé Gérant partant : Philippe LECLERC, demeurant 94, rue des Jardiniers 60300 SENLIS, suite à son décès survenu le 16 mai 2015.

En partenariat avec le **Courrier picard**

TOUS LES AVIS

DE LA PRESSE RÉGIONALE, DU BOAMP, DU JOUE ET PLUS ENCORE.

francemarchés.com
TOUS LES JOURS, TOUS LES MARCHÉS

Annexe 6 ➤ Avis enquête publique internet

MAIRIE DE BEAUVAIS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté du 29 avril 2016, Madame Le Maire, Caroline Cayeux, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Ce projet, rendu nécessaire par les évolutions législatives, a également été motivé par les objectifs de développement durable visant en particulier à :

- affiner certaines grandes orientations comme la lutte contre l'étalement urbain en affirmant le souci de modérer la consommation des espaces en cohérence avec les documents supra communaux (Scot et PLH notamment)
- permettre le développement et en particulier les opérations de renouvellement urbain en prenant en compte l'environnement, le cadre de vie, les patrimoines bâtis et naturels en particulier la préservation de la biodiversité, et des continuités écologiques
- s'inscrire dans une démarche d'évaluation environnementale.

Le dossier d'enquête publique est composé :

- d'une note mentionnant les textes qui régissent l'enquête publique et la façon dont l'enquête s'insère dans la procédure relative au projet
- des délibérations du conseil municipal relatives à la prescription de la révision, au débat sur le projet d'aménagement et de développement durable, au bilan de concertation et à l'arrêt projet
- du projet de révision du P.L.U. constitué en particulier des pièces suivantes :
 - un rapport de présentation contenant l'évaluation environnementale et son résumé non technique,
 - un projet d'aménagement et de développement durables
 - des orientations d'aménagement et de programmation
 - des plans de zonage
 - un règlement
 - une annexe relative aux servitudes d'utilités publiques
 - une annexe relative aux obligations et informations diverses
 - une annexe relative aux annexes sanitaires.
- des avis des personnes publiques associées et de l'avis de l'autorité environnementale

L'enquête se déroulera en mairie du lundi 30 mai 2016 inclus jusqu'au vendredi 01 juillet 2016 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de l'Hôtel de Ville. Durant cette période, les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête publique y seront mis à disposition du public afin que chacun puisse en prendre connaissance et formuler éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les transmettre par écrit en mairie au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

Mairie de Beauvais

M. le commissaire-enquêteur (en charge de l'enquête publique relative au P.L.U.)

1 rue Desgroux BP 60330

60021 Beauvais cedex

Madame la présidente du tribunal administratif d'Amiens a désigné en qualité de :

- commissaire-enquêteur titulaire, M. Jean Yves MAINECOURT, agent immobilier (en retraite),
- commissaire enquêteur suppléant M. Jean Louis SEVEQUE, docteur en géochimie,

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :

- | | |
|----------------------------|-----------------------|
| ➤ lundi 30 mai 2016 | de 9 h à 11 h |
| ➤ mercredi 8 juin 2016 | de 15 h 30 à 17 h 30 |
| ➤ samedi 18 juin 2016 | de 10 h à 12 h |
| ➤ jeudi 23 juin 2016 | de 15 h à 17 h |
| ➤ vendredi 01 juillet 2016 | de 15 h 30 à 17 h 30. |

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête publique dans le journal « Le Parisien » et « le Courrier Picard ».

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés aux heures habituelles d'ouverture du service urbanisme à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis au 48 rue Desgroux à Beauvais.

Annexe 7 ➤

**Procès-verbal de synthèse des observations
du 2 juillet 2016**

Jean-Yves MAINECOURT
Commissaire-Enquêteur
61 rue Aristide Briand
60550 VERNEUIL en HALATTE

Verneuil le 2 juillet 2016

Mairie de Beauvais
Madame le Maire
1 rue Desgroux
BP 60330
60021 BEAUVAIS Cedex

Affaire suivie par Madame Isabelle DUMONT

Madame le Maire,

L'enquête relative au projet de modification du Plan Local d'Urbanisme que j'ai menée dans votre commune est close depuis le 1^{er} juillet courant.

Les différentes observations recueillies ou courriers reçus durant cette enquête sont rapportés dans le procès-verbal de synthèse ci-joint.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie de bien vouloir me faire parvenir un mémoire en réponse à ces remarques ou interrogations, nécessaire à la rédaction de mon rapport et de mes conclusions.

Ce mémoire doit me parvenir dans un délai maximum de quinze jours.

Je vous en remercie par avance.

Veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Jean-Yves MAINECOURT,
Commissaire-Enquêteur

PROCES VERBAL DE SYNTHESE

Enquête publique relative au projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de BEAUVAIS

1. Consignations sur le registre d'enquête

✚ Monsieur LOIZE Xavier

- Il est venu s'enquérir du rétrécissement d'un espace boisé classé le concernant par rapport à la réalité de son terrain.

✚ Monsieur HORREAU Robert, domicilié rue Notre Dame du Thil à Beauvais

- Il est venu consulter le dossier et rencontrer le commissaire enquêteur.
- Il souhaiterait qu'une partie de la zone H pour laquelle il est concerné devienne constructible
- Il a remis un courrier dans ce sens au commissaire enquêteur accompagné d'un plan.

✚ Monsieur HEROUART Jean-Claude, domicilié rue du Val à Beauvais

- Il demande à ce que la parcelle cadastrée ZD 139 lieudit « La Pucelle au Four » d'une contenance de 3ha 44a 33ca soit classée en zone UEb. Cette parcelle est située en prolongement des parcelles ZD lieudit « La Croix poulette » et accolée au PAE du Haut Villé.

↳ **Madame CROSNIER Colette**, domiciliée à Milly s/Thérain, exploitante à Beauvais Plouy

- Elle tient à exprimer par son courrier sa solidarité avec les remarques de la Chambre d'Agriculture contre l'emprise de nouveaux terrains agricoles alors que de nombreuses friches industrielles et de surfaces retirées aux exploitants agricoles sur Beauvais restent présentes.
- Elle demande à ce que les surfaces agricoles restent agricoles car de nombreuses surfaces sont prélevées par toutes sortes d'aménagements pour des projets trop ambitieux.

↳ **Madame BOUTIN Thérèse**, domiciliée à Haudricourt (76), gérante de la SCEA DEWULF siège social Ferme de l'Hôtel Dieu à Beauvais.

- Elle intervient sur le classement en zone A à Saint Jean d'une bande de terre localisée sous la ligne à haute tension de la zone 1AUha (prolongement de l'avenue Jean Rostand).
- Elle estime cette volonté de classement incompatible avec les pratiques culturales (bande étroite, sous la ligne à haute tension totalement enclavée).
Tel que prévu, au Sud de cette emprise reste un triangle difficilement exploitable.
- Elle demande de prévoir une emprise en zone AUha globale de forme rectangulaire et donc de tirer une ligne droite entre la route et les habitations déjà existantes pour faciliter les travaux agricoles.

↳ **Monsieur FERNANDEZ Michel Ange**

- Il s'interroge sur la possibilité de dépolluer un site industriel avant toute urbanisation (exemple DBA Lookeed) pollué d'amiante, hydrocarbure et autres polluants ?

2. Absence de consignation sur le registre

↳ **Madame HEROUART** domicilié rue du Val à Beauvais

- Elle est venue rencontrer le commissaire enquêteur et consulter le dossier d'enquête afin d'obtenir des informations.

↳ **Messieurs GOSSE Jamy et DEWULF Roger**, domiciliés à Beauvais

- Ils sont venus rencontrer le commissaire enquêteur et consulter le dossier d'enquête afin d'obtenir des informations.

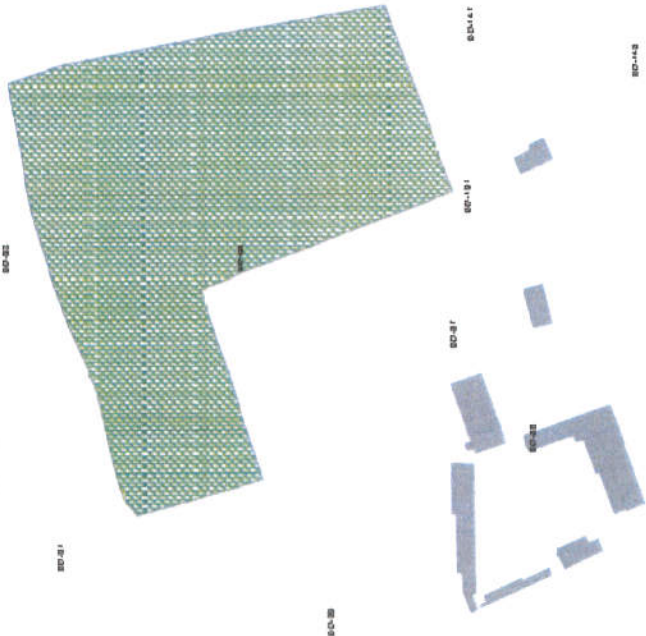
Annexe 8 ➤

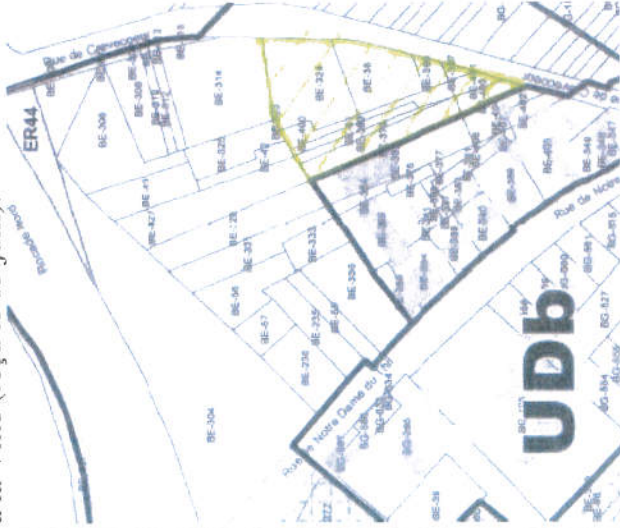
**Mémoire en réponse de Madame le Maire
de Beauvais du 13 juillet 2016**

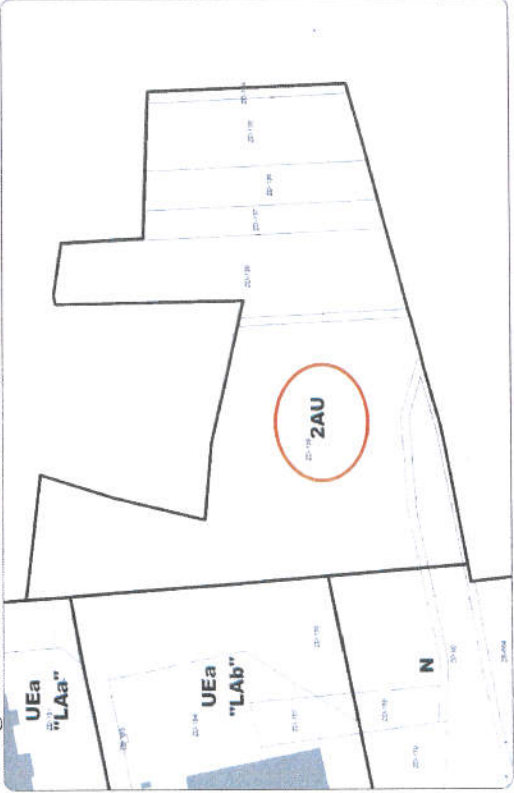
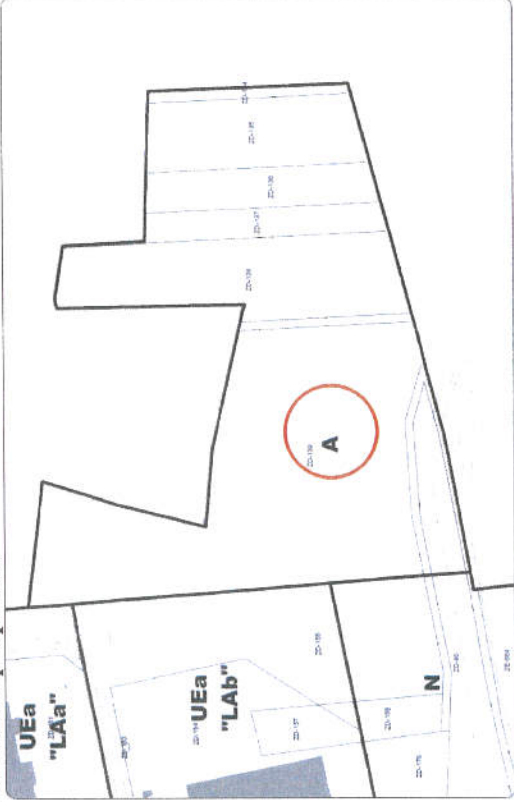
PLAN LOCAL D'URBANISME DE BEAUVAIS

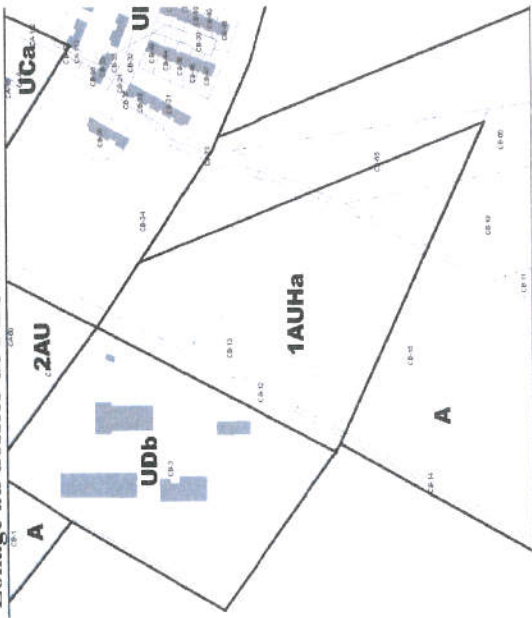
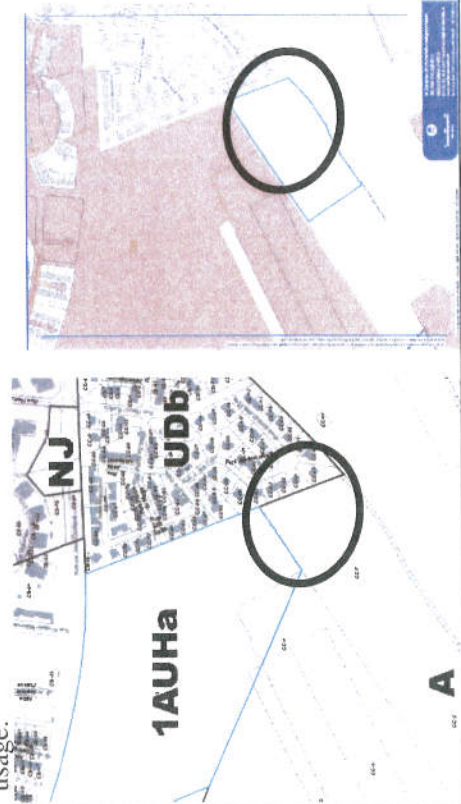
BILAN DES REQUETES AUPRES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR ET REPONSES DE LA VILLE

dans le cadre de l'enquête publique
sur le dossier de P.L.U. tel qu'arrêté par le conseil municipal le 01/02/2016

Requérant	Observations	Réponse Ville
Ville de Beauvais	La Ville de Beauvais souhaite apporter des modifications au dossier tel qu'arrêté le 01/02/2016 notamment pour faire suite aux avis des personnes publiques associées (cf. courrier remis au commissaire enquêteur le 1^{er} jour de l'enquête publique)	
Xavier LOIZE	(<i>ferme du Gros Chêne, rue de Savignies</i>) M. Loize demande qu'un espace boisé protégé sur sa propriété soit réduit 	Avis favorable de la Ville : comme indiqué dans la lettre au commissaire enquêteur, et pour faire suite à la requête déjà formulée dans l'avis de la chambre d'agriculture, la Ville souhaite rendre possible le projet de M. Loize d'extension d'une carrière pour l'entraînement des chevaux et donc valide la demande de réduction de l'espace boisé protégé au cœur de sa propriété 

Requérant	Observations	Réponse Ville
Robert HORREAU	M. Horreau souhaiterait que ses terrains (cadastrés BE n° 38, 324, 380, 396, 397, 400) actuellement classés en zone naturelle soient rendus constructibles. Il a également adressé un courrier en ce sens à la Ville (reçu le 03 juin). 	Avis défavorable de la Ville au regard : - des orientations des politiques nationales, vivement relayées par les services de l'Etat en région et par la chambre d'agriculture, visant à limiter la consommation des espaces naturels et agricoles - des problèmes d'inondation du printemps 2016 sur le quartier Notre Dame du Thil (et en particulier au niveau de la rue de Villers Saint Lucien) qui ont également conduit la Ville à proposer la suppression de la toute dernière zone d'urbanisation future située ce bassin versant du nord de la commune
Jamy GOSSE Roger DEWULF	M. Gosse et M. Dewulf ont rencontré le commissaire enquêteur sans laisser de requêtes sur le registre.	

Requérant	Observations	Réponse Ville
Mme HEROUART	Mme Hérouart a rencontré le commissaire enquêteur sans laisser de requêtes sur le registre	
Jean Claude HEROUART	(<i>Sud est du parc d'activités du Haut Villé</i>) M. Hérouart demande que la parcelle ZD 139 (3,44 ha) soit classée en UE Zonage au dossier de PLU arrêté (et au PLU en vigueur) : 	Avis défavorable de la Ville : - considérant les avis rendus par l'Etat (préfet de l'Oise), la commission départementale de la consommation des espaces agricoles, la chambre d'agriculture qui évoquent une consommation excessive des espaces agricoles (« entraînant une réduction des terres agricoles de bonne qualité alors même qu'il reste à urbaniser les zones de priorité 1 », cf. avis chambre d'agriculture) - considérant la réflexion d'ensemble qu'il y a lieu d'avoir sur ces terrains en lien avec le PLU de Therdonne dont le maire souhaite rebasculer la zone 2AUe en zone agricole pour l'approbation de son projet de révision du PLU, - considérant également l'avis favorable de la C.A.B sur un éventuel reclassement de la zone des Larris aux motifs précédemment évoqués (priorisation 2 de l'actuel schéma des zones d'activités de l'agglomération), considérant que la CAB, sera probablement conduite à envisager à moyen terme une révision de son schéma des zones d'activités économiques pour tenir compte de la loi Notre (élargissement des zones d'activités communautaires et élargissement du périmètre de la structure intercommunale) Evolution proposée : 

Requérant	Observations	Réponse Ville
SCEA DEWULF Thérèse Boutin	<i>(Saint Jean, à l'est de l'école M. Pagnol sous le prolongement de l'avenue Rostand))</i> M. Boutin indique que la bande de terre classée en zone agricole sous la ligne à haute tension est , compte tenu de son étroitesse, incompatible avec les pratiques culturales – idem pour un triangle plus au sud. Zonage au dossier de PLU arrêté : 	Dans son courrier au commissaire enquêteur, et pour faire suite à la remarque également émise dans l'avis de la Chambre d'agriculture, la Ville souhaite réduire l'emprise de la zone 1AUHa (environ 2,9 hectares) au profit d'une extension de la zone agricole (pour environ 2,15 ha) considérant également l'actuel usage agricole et la cession en cours de la parcelle CB 15 à un exploitant agricole N.B : la Ville propose de rebasculer le reste de la zone 1AUha (= reste de la parcelle CB34 appartenant à la Ville, site technique de GRDF et emprise voirie du prolongement de l'avenue J. Rostand). en UDb. Evolution proposée :  Pour ce qui concerne, le « triangle », il ne fait justement que respecter l'actuel découpage parcellaire, la zone 1AUHa se limitant au foncier Ville (en rose sur le plan ci-dessous) et laissant en zone agricole la parcelle privée ayant cet usage. 

Requérant	Observations	Réponse Ville
Colette CROSNIER	Madame Crosnier exprime sa solidarité avec les remarques de la chambre d'agriculture contre l'emprise de nouveaux terrains agricoles et demandent à ce que les surfaces agricoles restent agricoles.	cf lettre de la Ville au commissaire enquêteur et les ajustements proposés (suppression ou réduction des zones d'urbanisation futures en plusieurs secteurs de la ville et réduction de la zone des Larris) pour tenir compte des avis des personnes publiques associées (dont la chambre d'agriculture).
Michel ange FERNANDEZ	M. Fernandez demande comment dépolluer un site industriel pollué avant toute urbanisation (exemple DBA Lookheed = <i>ex site Bosch</i>)	Cette observation renvoie à une autre procédure, celle du projet de zone d'aménagement concerté Beauvais-Vallée du Thérain sujette en particulier à étude d'impact avec un avis du préfet de Région en tant qu'autorité environnementale. Cet avis en date du 10 06 2016 ne remet pas en cause le projet et considère qu'il est « notamment l'occasion de développer un urbanisme favorable à la santé humaine ». Il est à noter également que les travaux de dépollution du site Bosch font également l'objet d'un suivi par les services de l'Etat et que le projet de ZAC tiendra compte des résultats des travaux de dépollution.